

PROJET D'ETABLISSEMENT

Un projet d'établissement, c'est quoi ?

Les Codes de la santé publique et de l'action sociale ont rendu obligatoire la démarche Projet d'Etablissement. Ce dernier définit notamment la base du projet médical et la politique générale de l'établissement.

Que contient-il ?

- Le projet médical
- Le projet de soins
- Le projet de vie
- Le projet d'animation
- Le projet social
- Le projet architectural

Quels sont les objectifs ?

Projet médical

Il permet de :

- *Conforter la permanence médicale,*
- *Développer les coopérations et s'inscrire dans une filière de soins gériatrique,*
- *Structurer la qualité et la gestion des risques.*

Projets de soins, de vie et d'animation

Ils permettent de :

- *Adapter le cadre de vie et l'environnement pour le bien être de la personne accueillie et son entourage,*
- *Définir, mettre en place et évaluer les projets d'accompagnement personnalisés (PVP),*
- *Sécuriser le circuit du médicament,*
- *Accompagner la fin de vie et lutter contre la douleur,*
- *Offrir des prestations hôtelières adaptées,*

- *Définir et mettre en place la démarche qualité/ Gestion des risques,*
- *Promouvoir la démarche d'évaluation des pratiques professionnelles.*

Projet Social

Sa mission première est de reconnaître et mobiliser les ressources humaines. Il a également vocation à préserver et promouvoir les liens sociaux au service des projets institutionnels :

- *Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir la diversité*
- *Améliorer les conditions de travail des professionnels :*
 - *En recherchant une meilleure adéquation des moyens humains par rapport à la charge de travail,*
 - *En rédigeant et généralisant l'ensemble des profils de poste,*
 - *En mettant en place des modes d'organisation du travail propres à favoriser une qualité de vie au travail satisfaisante.*
- *Développer la communication et encourager la participation des professionnels,*
- *Encourager les actions de formation professionnelle et favoriser les promotions professionnelles,*
- *Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.*